



Version du 26 mai 2020

Programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 »

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail unissent leurs forces pour soutenir de manière ciblée les jeunes dans leur recherche d'une place d'apprentissage et aider les entreprises à combler leurs places vacantes. À cette fin, la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » mise sur pied par le conseiller fédéral Guy Parmelin a approuvé lors de sa réunion du 14 mai 2020 la mise en œuvre par la Confédération d'un programme d'action « Places d'apprentissage Covid-19 ». La Confédération pourra ainsi, dans le cadre de crédits existants, soutenir de manière prioritaire des projets, notamment ceux ciblant le coaching et le mentoring des jeunes en recherche d'une place d'apprentissage, le maintien et la création de places d'apprentissage, l'attribution des places d'apprentissage vacantes, l'élaboration de nouveaux modèles de formation ou la prévention de résiliations de contrats d'apprentissage. Dans cette perspective, les cantons et les organisations du monde du travail disposent d'un large éventail de mesures éprouvées.

Critères

- La Confédération peut soutenir financièrement des mesures et des projets ciblant le coaching et le mentoring des jeunes en recherche d'une place d'apprentissage, le maintien et la création de places d'apprentissage, l'attribution des places d'apprentissage vacantes, l'élaboration de nouveaux modèles de formation ou la prévention de résiliations de contrats d'apprentissage.
- Les projets doivent avoir un lien direct avec la situation engendrée par le Covid-19.
- Les mesures doivent être introduites par les organisations nationales du monde du travail ou par les cantons, ou doivent avoir comme partenaire de projet l'un de ces deux partenaires de la formation professionnelle.

Soutien financier

- **80%** : À titre exceptionnel, la Confédération prend en charge jusqu'à 80 % des coûts des projets dans la mesure où ces derniers sont soumis d'ici fin 2020 et qu'ils ne s'étendent pas au-delà de fin 2021. Si leur durée dépasse ce délai, la règle est que la prise en charge des coûts s'élève à 60 % au maximum dès 2022.
- **Priorité** : Les demandes de subventions relatives aux places d'apprentissage seront traitées en priorité par le SEFRI. Mise en place par le Conseil fédéral, la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » soutiendra l'exécution directe du programme afin d'assurer que les projets puissent être approuvés et mis en œuvre le plus rapidement possible.
- **Autres projets** : Il est toujours possible de soumettre des demandes de subventions pour le financement de projets concernant d'autres domaines, par exemple pour la traduction de matériel didactique, l'organisation de salons des métiers ou la révision d'ordonnances sur la formation professionnelle et de plans de formation. Dans ces cas, les conditions et les modalités de financement usuelles de la promotion de projets s'appliquent.



Procédure

- Le SEFRI offre aux requérants la possibilité d'utiliser, soit leur propre documentation relative au projet (y compris le budget), soit le [formulaire](#) à disposition sur son site.
- Par ailleurs, il est possible d'envoyer au SEFRI une esquisse du projet par le biais du [formulaire en ligne](#) ou à l'adresse projektfoerderungbb@sbfi.admin.ch avant de soumettre la demande de subvention. Le SEFRI procédera à une évaluation de l'esquisse et donnera un retour à l'organe responsable. La suite de la procédure sera également déterminée lors de cette étape.
- Le délai de soumission standard fixé à dix semaines avant le lancement du projet est supprimé jusqu'à fin 2020 pour les projets en lien avec les places d'apprentissage.
- Les critères pour qu'un projet bénéficie d'un soutien en vertu des articles 54 et 55 LFPPr sont définis dans la [directive relative à l'octroi de subventions fédérales](#).

Informations complémentaires

- Situation sur le marché des places d'apprentissage en lien avec le Covid-19 : [Formation professionnelle 2030](#)
- Informations complémentaires sur la [promotion de projets](#)
- [Dépôt de l'esquisse en ligne](#)
- Pour toute question ou information, prière de vous adresser directement à l'unité du SEFRI Formation continue et encouragement de projets :
 - pour l'italien et le français : Marija Bojanic, marija.bojanic@sbfi.admin.ch, 058 485 64 75
 - pour l'allemand : Jürg Bieri, juerg.bieri@sbfi.admin.ch, 058 462 57 95